

Numéro 5
Décembre 2008
Zone pilote du secteur de
Haguenau

Edit'eau

Pour la plupart d'entre nous, les herbes qui envahissent les trottoirs et caniveaux sont très peu appréciées. Un trottoir mal désherbé est bien souvent considéré comme sale. L'enquête menée cet été auprès de 400 particuliers, dans le Haut-Rhin, confirme cette vision de la végétation spontanée.

Pourtant aujourd'hui, nous savons qu'un traitement herbicide des trottoirs et caniveaux entraîne une pollution indirecte mais systématique de l'eau. Alors, ne pensez-vous pas que nous pourrions mieux tolérer ces herbes sur les trottoirs, et trouver d'autres modes de désherbage des caniveaux ? Ainsi nous contribuerions à préserver notre ressource en eau, maintenir la biodiversité et garantir notre bonne santé.

Le Président de la Mission
Denis Hommel

Le menu du jour :

- Du côté du jardin : le compost.....p 1
- Enquête sur la perception de la végétation spontanée dans les communes...p2 et 3
- Zoom sur une bonne pratique agricole.....p4

Du côté du jardin Le compost, c'est facile et utile !

Pourquoi composter ?

En moyenne, 30% de vos déchets ménagers sont des déchets décomposables en compost, un engrais naturel qui conviendra aux arbustes, fleurs et légumes de votre jardin. Il remplace les engrais minéraux et le terreau achetés dans le commerce.


Comment s'y prendre ?

Choisissez un coin de votre jardin, pas trop éloigné de la cuisine, pour commencer votre « tas ». Si votre jardin est petit, vous pouvez acheter ou construire un composteur. Dans ce cas, déposez-le au contact du sol, pour faciliter la remontée des vers de terre, insectes et micro-organismes dans le composteur.

Pour faciliter la décomposition des déchets :

- **Découpez-les en morceaux**, notamment les agrumes
- **Alternez** les éléments ayant des compositions complémentaires :
 1. les éléments secs et humides (souvent les plus riches en azote)
 2. les éléments fins et grossiers
 3. les éléments jaunes et verts
- **Déposez-les en couches** d'environ 20 cm d'épaisseur que vous arroserez ; vous pouvez également les saupoudrer de cendres
- Pour obtenir une bonne décomposition et empêcher la germination des graines d'herbes indésirables, il faut que le compost **atteigne 65°C** ; vous pouvez remplacer l'activateur de compost par des orties fraîches
- Au bout d'un certain temps , la température va diminuer ; à l'aide d'une fourche, **remontez les couches du fond sur le dessus** pour relancer le processus



	Déchets humides	Déchets secs
Déchets du jardin	Tontes de gazon Mauvaises herbes non grainées Déchets du potager Fleurs fanées	Brindilles, branchages Tailles de haies broyées (sauf résineux) Feuilles mortes
Déchets de cuisine	Epluchures Marc de café (avec filtre) Thé en vrac	Coquilles d'œuf concassées
Autres	Fumier d'animaux 	Paille, foin Copeaux et sciure de bois non traité Cendre de bois Litière pour animaux

L'automne et le printemps sont les périodes idéales pour épandre le compost, du fait de la forte activité des vers de terre qui l'enfouiront rapidement.

Une enquête sur la perception des

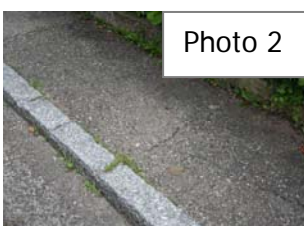
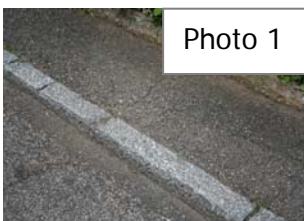
Au courant de l'été, les Missions Eau portées par le SDEA, le SIPEP de Merxheim-Gundolsheim et la Ville de Mulhouse, ont réalisé une enquête concernant la perception de la végétation spontanée par les habitants de communes rurales et urbaines. Les grandes lignes des résultats obtenus vous sont présentés ici.

■ Contexte et déroulement de l'enquête

L'enquête a été menée dans le Haut-Rhin, fin juin et courant juillet 2008, sur 4 communes rurales via un questionnaire dans le bulletin communal, et sur 3 communes urbaines par micro-trottoir.

Trois critères ont été retenus pour sélectionner les communes enquêtées : ils ont permis de questionner une population rurale et urbaine, dans des communes ayant déjà ou non un plan de désherbage communal, avec une qualité d'eau bonne ou polluée par les pesticides.

« Mauvaise herbe », « herbe indésirable à l'endroit où elle se trouve », etc. Que d'adjectifs à consonance négative pour décrire une végétation qui ne fait que reprendre ses droits dans nos cités minéralisées!



■ Une vision plutôt négative de la végétation spontanée...

Nous avons soumis les 2 photos ci-contre au public interrogé, en lui posant plusieurs questions. Il ressort qu'un trottoir non désherbé (photo 2) est perçu comme désagréable à voir (49 %), voire sale (18 %), alors que le trottoir désherbé (photo 1) est considéré comme propre (68 %) et agréable à voir (38 %).

La végétation spontanée semble assimilée à de la négligence ou du non respect, **elle est très mal tolérée sur les endroits familiers**

(trottoir) ou socialement symboliques (place, cimetière). De plus, la majorité (60%) des personnes enquêtées trouvent qu'une « mauvaise herbe » est une herbe mal placée, et représente une **nuisance esthétique**, et parmi elles, 34% estiment de surcroît qu'elle doit donc être éliminée.

Les herbes folles sont mieux tolérées dans les lieux de loisir, où elles sont souvent plus présentes, comme les terrains de foot et les parcs.

■ ... Mais une conscience environnementale développée

En revanche, les choix de réponse à certaines des questions démontrent une **sensibilité à l'environnement**.

Ainsi pour plus d'un tiers des habitants interrogés, une « mauvaise herbe » n'est pas une herbe mal placée, mais un symbole de nature, et un tiers trouvent le trottoir de la photo 2 agréable à voir.

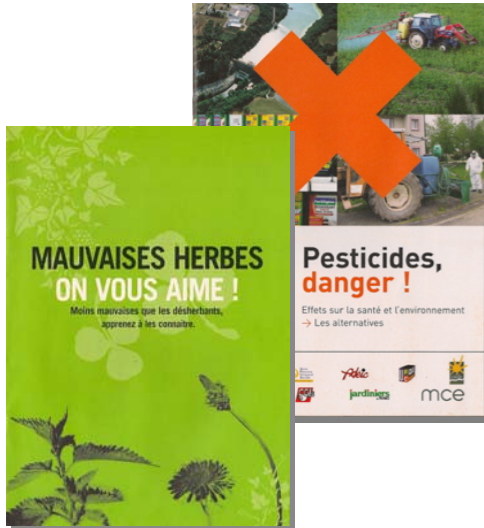
Concernant les modes de gestion des herbes indésirables, les réponses vont également dans ce sens.

Ainsi, dans le cadre de l'entretien de la commune, presque 2 habitants sur 3 jugent la protection de l'environnement comme l'action prioritaire (61 %), devant la propreté de la commune (30 %) et le fleurissement (8 %).

Pour l'entretien de leur maison, 80 % des personnes déclarent désherber manuellement la plupart du temps. Seules 13 % déclarent utiliser du désherbant chimique.



herbes spontanées dans les communes



■ Les connaissances sur les pesticides

Les grands enjeux liés à l'utilisation des pesticides sont connus. Les personnes savent que les pesticides ont un impact sur la santé et sur l'environnement. Par exemple, plus de 90 % des interviewés savent que l'on peut retrouver des pesticides dans les eaux de ruissellement après une pluie.

Cependant, on relève une confusion entre engrais et pesticides, et les personnes interrogées **connaissent mal leur fonctionnement**. 53 % des interviewés ne classeraient pas un anti-limaces comme pesticide, 35 % ne savent pas qu'un collier anti-puces pour chien ou chat contient un insecticide. Plus d'un habitant sur 4 pense qu'une station d'épuration a la capacité de filtrer les pesticides des eaux usées avant de les rejeter au milieu naturel, alors que ce n'est pas le cas.

■ Le besoin d'information

Le besoin d'information est fort : plus de 57 % des personnes interrogées estiment leur niveau de connaissance sur les pesticides insuffisant ou nul. Seules 9 % sont satisfaites de leur niveau d'information sur ces produits. Ceci est d'ailleurs cohérent avec le flou observé sur la connaissance des pesticides.

Actuellement, 80 % des personnes questionnées jugent la gestion de la végétation spontanée dans leur commune bonne ou moyenne. Mais une large majorité s'intéresse à la gestion des espaces communaux et souhaite être informée sur les choix de désherbage faits par l'équipe municipale.

Le moyen d'information plébiscité est le bulletin communal. Les panneaux, conférences ou expositions n'intéressent chacun que 10 % de la population questionnée.



À Lyon, les services techniques ont créé des espaces réservés à la végétation spontanée, en incisant le bitume !

Et la suite....

Les résultats de l'enquête vont permettre de mettre en place un plan d'information pour les habitants des communes engagées dans la réduction des pesticides. L'objectif est de valoriser la démarche engagée par la commune : expliquer pourquoi certains endroits seront moins désherbés, sensibiliser à la beauté de la nature en ville, etc.

Zoom sur une bonne pratique agricole



■ Les mesures agro-environnementales territorialisées

Depuis 2007, les agriculteurs de certains territoires ont la possibilité de contractualiser des mesures agro-environnementales territorialisées avec l'État. Il s'agit d'engagements volontaires des agriculteurs, vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Ce dispositif d'aides est réservé aux agriculteurs exploitant des parcelles situées dans les zones sensibles, où la qualité de l'eau est menacée.

Les parcelles des bassins d'alimentation des captages d'eau suivis par la Mission Eau du SDEA sont éligibles à ce dispositif, financé par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse. Le SDEA, le SIAEP de Roeschwoog et environs et le Syndicat de production de la région de Wissembourg sont « co-opérateurs » avec la Chambre d'agriculture du Bas-Rhin, pour proposer ces aides aux agriculteurs.

Les mesures agro-environnementales encouragent notamment les agriculteurs à réduire les quantités de pesticides utilisées : l'objectif est une réduction de 40% en 5 ans des herbicides utilisés en grandes cultures (maïs, céréales, betterave...), ainsi que le recours à la lutte biologique.

■ Témoignage

Jean-Marc Ehrhardt est agriculteur à Herrlisheim (67850). Il exploite 92 ha en grandes cultures, essentiellement maïs et blé. Ses parcelles se situent dans une zone sensible pour la qualité de l'eau, avec deux captages d'eau potable encore récemment pollués par un désherbant du maïs. Il a pu souscrire aux Mesures Agro-environnementales proposées sur son territoire.

Combien d'hectares avez-vous souscrits en mesures agro-environnementales ?

J'ai contractualisé 40 ha soit 43% de ma surface agricole utile en 2008. Cela correspond à toutes les parcelles en grandes cultures, que j'exploite dans le périmètre de protection du captage d'eau.

Quelles sont les pratiques qui vous sont demandées ? Globalement, il s'agit de réduire de 40% en 5 ans l'utilisation des herbicides, par rapport à un indice spécifique moyen. En 2009, j'aurai diminué de 10%.

Techniquement, quels changements cela implique-t-il ? En fait, j'ai déjà réduit l'utilisation d'herbicides sur maïs et blé depuis plus de 4 ans, et quelques efforts complémentaires me permettront de respecter sans problème mes engagements. De plus, je n'ai pas de problème particulier de salissement des parcelles. Donc j'utilise les produits en dessous de la dose préconisée, je ne fais qu'un seul passage, et ensuite je pratique le binage si c'est nécessaire. Cette Mesure Agro-Environnementale me conforte donc dans mes pratiques, et me permet d'être accompagné dans le changement par un conseiller agricole.

Comment voyez-vous l'avenir en grandes cultures, par rapport à la problématique environnementale ?

Les objectifs du Grenelle de l'environnement, de réduire de 50% d'ici 10 ans les quantités de pesticides utilisés nous obligera à évoluer. Mais cela risque de poser des problèmes de substitution de ces produits. Je ne pourrai pas faire uniquement du binage sur toute ma surface. J'espère que de nouvelles substances actives moins polluantes vont sortir dans les années à venir.

Remerciements aux partenaires financiers :

Agence de l'Eau Rhin-Meuse, Région Alsace, SDEA Périmètre de Hochfelden et environs, SDEA Périmètre de Herrlisheim-Offendorf, Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Roeschwoog et Environs, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la région de Wissembourg

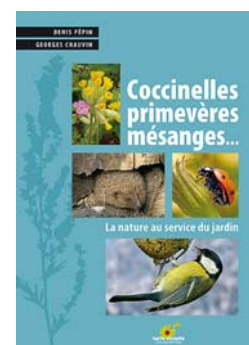
Bulletin diffusé dans les communes de Herrlisheim, Offendorf, Mommenheim, Schwindratzheim, Waltenheim/Zorn, Wingersheim, Wittersheim, Auenheim, Rountzenheim, Fort-Louis, Kesseldorf, Roeschwoog, Seltz, Stattmatten, Neuhaeusel.

Crédit photographique : SDEA, FREDON Alsace, SIPEP Merxheim-Gundolsheim

Contact : Marie-Noëlle Dubar, SDEA, 3 Rue des Sapeurs, 67500 Haguenau



A lire



de Denis Pépin et Georges Chauvin, Ed. Terre Vivante, 2008